

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 710

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 14

Supprimer les alinéas 3 à 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces suppressions pourraient être de nature à octroyer des titres de séjour à des étrangers vivant en état de polygamie. Même si d'autres dispositions empêchent cet état de fait, il est important de maintenir ces précisions dans ces articles.

Le fait de vivre en état de polygamie est contraire à notre modèle de civilisation. Il est donc important de maintenir ce critère dans le cas d'une délivrance d'une carte de séjour.